

Echelle 1/10'000

Conseil Communa

Leytron, le 5.12.2016

Le Président



Le Secrétaire

Homologations par le Conseil d'Etat

Décision du 25 août 200

Décision du 8 juin 2005

Décision du 15 septembre 2010

Décision du 18 septembre 2013

Homologué par le Conseil d'État

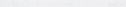
en séance du 25.08.04 08-06-08

15.09.10; 18.09.12

Droit de sceau: Fr. 200.-

L'atteste:
Le Chancelier d'Etat



 1971 GRIMISJAT nslp@nslp.gv 027 1 388 38 53	DATE	PROJ.	DESS.	CONTR.	Projet n° : 119.2079.90	N°Commissariat Aménagement des bords de 2019 Mars à Juin et PAZ commun 2019 10/0019 Plans	s = 1.350 γ = 0.891	1.12
	1 Mars 2016	R.S.	V.B.	P.M.				
	2 Novembre 2016	S.R.	J.R.E.	P.M.				

Secteur faisant l'objet d'une autre production

Territoires provisoirement non homologués

Zones à bâtir, zones spéciales

Zone des hameaux

Zone à bâtir

Zone mixte à bâtir et artisanale

Zone artisanale

Zone de constructions et d'installations publiques

Zone à aménager

Zones d'activités sportives et récréatives

Zone d'activités sportives destinée au domaine skiable

Centre sportif cantonal

Infrastructures de ski de fond

A aménager

Existant

Zones non urbanisables

Zone agricole (I et II)

Zone agricole spéciale

Zone spéciale spéciale (non homologuée)

Zone mise d'extraction et de dépôt de matériaux

Zone de dépôt de matériaux

Zone de dépôt de matériaux destinée à une déchetterie

Zone de dépôt et d'exploitation de matériaux (non homologuée)

Zone incolute

Zones à protéger

Zones de protection du paysage

d'importance cantonale

d'importance communale

Zones de protection de la nature

d'importance cantonale

d'importance communale

Autres zones à protéger

Zone de protection des cours d'eau et des rives

Zone de protection archéologique

Zone agricole protégée

Zone viticole protégée

Zones figurant à titre indicatif

Aire forestière

Zones de protection des sources

S1

S2

S3

Zones de danger d'invasives

Danger élevé

Danger moyen

Danger faible

Zones de danger d'écroulements

Danger élevé

Danger moyen

Danger faible

Danger résiduel

Zones de danger du Rhône

Danger élevé ($v \times h > 2 \text{ m}^2/s$)

Danger élevé ($h > 2 \text{ m}$)

Danger moyen

Danger faible

Danger résiduel